



Déclaration des représentants du personnel CGT lors de l'Assemblée générale de la Fédération Régionale "Les MJC en Île-de-France" le 6 juin 2009 à Conflans Saint Honorine

MJC de Conflans Sainte Honorine, le 6 juin 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,
Mesdames, Messieurs les représentants des MJC,
Chers collègues,

L'assemblée générale de la FRMJC se tient dans un contexte politique, social et économique où des attaques gouvernementales et patronales d'une rare violence sont portées contre l'immense majorité de la population. Celles-ci visent à remettre en cause le système de protection sociale, celui des retraites, et plus généralement l'ensemble des garanties collectives et des services publics.

Elle se tient également dans une période où l'exigence d'autres choix de société -qui placent au cœur de l'action la justice sociale et la responsabilité publique d'état- monte en puissance.

Une exigence qui refuse de croire ceux qui tablent sur la peur des citoyens et qui appellent collectivement au sacrifice des droits sociaux pour que le capitalisme sacralisé puissent s'ensauvager plus librement encore.

Les MJC, et leur projet démocratique et cogéré d'éducation populaire, sont doublement concernés par cette situation sociale :

Elles subissent de plein fouet des baisses de financement liées au travers des transferts de l'état vers les collectivités territoriales (sans transferts de moyens), à l'abandon de la responsabilité d'état (notamment en matière de jeunesse, de culture et d'éducation populaire) et aux politiques publiques d'instrumentalisation.

Elles se voient (ou devraient se voir) confortées dans leur responsabilité première à promouvoir l'esprit civique et critique qui a été à l'origine de leur création pour défendre l'intérêt des populations qui les fréquentent, des salariés qui y travaillent.

Lors de la précédente assemblée générale nous vous interpellions sur le renforcement de l'isolement

Syndicat membre de l'Union Générale des Syndicats FERC-CGT des Personnels des Maisons des Jeunes et
de la Culture et de leurs Fédérations
<http://www.cgt-mjc.fr>

des professionnels, l'absence de lisibilité de la politique fédérale, le risque de démobilisation des conseils d'administrations et des associations locales et la perte de crédibilité fédérale auprès des collectivités locales. Cette profonde dégradation de notre réseau appelait l'ouverture de chantiers ambitieux.

Si cette même assemblée générale de Corbeil a vu l'émergence d'un nouveau bureau du Conseil d'administration fédéral et depuis septembre la mise en place d'une nouvelle direction, visiblement désireuse de s'attaquer aux problématiques, cette saison aura été pour le moins mouvementée. Deux présidents en quelques mois, l'institution menacée par ceux qui, battus dans les urnes, ont préféré attaquer la Fédération en justice, cela aboutissant à la mise en place d'un administrateur judiciaire, finalement heureusement débouté... Ce n'est donc que depuis février que l'appareil fédéral est à nouveau opérationnel.

Durant cette période d'incertitude, les élus CGT sont restés fortement mobilisés et dans le respect du mandat que leur avaient majoritairement confié les personnels ils ont fait front commun avec le nouvel exécutif afin de défendre l'outil de travail.

Une fois la légitimité démocratique des élus des MJC retrouvée, le premier chantier dans lequel s'est largement impliqué le syndicat a été l'organisation des Journées Régionales d'Etude des 1er et 2 avril qui pour la première fois depuis plus de 10 ans ont réunis professionnels et élus associatifs des MJC franciliennes autour des enjeux actuels de notre fédération. Ces deux journées, très suivies, ont été extrêmement riches en enseignements : elles ont à la fois montré la grande hétérogénéité du réseau et manifesté un grand désir d'élaboration commune du projet MJC. Ce premier acte nous engage tous collectivement et la CGT sera particulièrement vigilante à ce que les suites données à ces journées en respectent les modalités initiales de co-construction entre associations locales, fédération et professionnels.

Si ces premières actions soutenues par un retour de la fédération "sur le terrain" que ce soit dans les conseils d'administration locaux ou auprès des collectivités sont autant de signes prometteurs, des questions essentielles restent à l'ordre du jour :

La faiblesse des effectifs de l'équipe fédérale, l'inadaptation des locaux du 54 bd des Batignolles, posent avec acuité le problème des capacités d'animation du territoire par la fédération. Il est donc primordial de bien réfléchir sur les investissements humains nécessaire à la prise en compte des besoins des associations locales, des Unions Départementales et des professionnels.

L'absence de lisibilité et de clarté dans la pratique du mouvement des personnels nécessite de reconstruire dans la négociation des règles communes. Il y a en effet confusion dans l'appréciation du rôle d'employeur de la Fédération régionale de la part des associations locales. On continue à présenter un, deux, trois candidats au poste de directeur ou de directrice de MJC à la demande soit

des associations soit des villes. Dans un premier temps la fédération se voit contrainte d'accepter les conditions posées par peur de perdre des postes, alors que ce système aboutit fréquemment à un échec.

Le blocage des négociations salariales dans le cadre de la convention collective de l'animation par le syndicat employeur, le CNEA, acte une véritable régression sociale : l'unique revalorisation annuelle de la valeur du point ne couvrant pas l'augmentation du coût de la vie. Il y a donc nécessité de revaloriser globalement les salaires et négocier la mise en place collective d'une véritable grille des rémunérations juste et équitable afin de sortir d'un système dont la clef de voûte était la négociation individuelle. Cela doit s'appuyer sur un financement de l'ensemble des postes de directeurs au taux moyen, car aujourd'hui seulement 30 % de ces derniers le sont, les autres étant insuffisamment financés.

Sur la formation, nous défendons la création d'un dispositif de formation initiale de Directeur de MJC, diplômant, adapté aux réalités de l'Ile-de-France, outil de promotion sociale au sein de notre réseau et garant de la transmission de nos valeurs.

La marchandisation galopante du secteur de l'éducation populaire dont l'illustration la plus frappante est le système des Délégations de Service Public et des marchés publics mis en place par la ville de Paris pour la gestion des centres d'animation fait courir de graves dangers à notre secteur : disparition des associations locales au profit d'un phénomène de concentration, incertitude régulière liée à la remise en concurrence fréquente (4 ou 5 ans), opacité des procédures d'attribution, démobilitation des équipes, évaluation uniquement quantitative des réalisations ... La CGT défend le principe de convention avec les collectivités territoriales et de subvention de fonctionnement, et nous devons, élus associatifs et professionnels, engager un travail de conviction auprès des élus de la République pour faire comprendre les nouveaux dangers qui pèsent sur la vie associative.

Enfin c'est par la construction de nouvelles solidarités que notre réseau pourra mieux résister aux assauts subis par l'éducation, la recherche et la culture. C'est grâce à la mobilisation de tous, militants associatifs et professionnels de l'éducation populaire, par l'union des MJC de France, que nous pourrons retrouver le sens de la réflexion et de l'action collective au service de la population